

Nouvelles pratiques sociales



L'économie solidaire : un débat social engageant pour le mouvement syndical

François Aubry and Jean Charest

Volume 9, Number 1, Spring 1996

Spiritualité, Églises et religions

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301354ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301354ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0843-4468 (print)

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Aubry, F. & Charest, J. (1996). L'économie solidaire : un débat social engageant pour le mouvement syndical. *Nouvelles pratiques sociales*, 9(1), 147–150.
<https://doi.org/10.7202/301354ar>

Article abstract

À l'automne 1995, le Service de recherche de la CSN a publié un document intitulé *Développer l'économie solidaire. Éléments d'orientation*. Comme l'explique Pierre Paquette, Secrétaire général de la CSN, dans l'entrevue publiée dans ce numéro, le document sur l'économie sociale et l'économie solidaire a suscité beaucoup de remous dans l'organisation syndicale. Ici, les deux auteurs du document de travail font le point brièvement sur les débats qui ont suivi la publication de leur document. En tenant compte d'un certain nombre d'objections formulées par des composantes du mouvement syndical portées à insister sur les dangers de l'économie sociale, les auteurs, tout en reconnaissant les possibilités de récupération, font valoir les avantages d'une stratégie offensive par rapport à une stratégie défensive.



L'économie solidaire : un débat social engageant pour le mouvement syndical

François AUBRY

Jean CHAREST

Service de la recherche

Confédération des syndicats nationaux

À l'automne 1995, le Service de recherche de la CSN a publié un document intitulé *Développer l'économie solidaire. Éléments d'orientation*. Comme l'explique Pierre Paquette, Secrétaire général de la CSN, dans l'entrevue publiée dans ce numéro, le document sur l'économie sociale et l'économie solidaire a suscité beaucoup de remous dans l'organisation syndicale. Ici, les deux auteurs du document de travail font le point brièvement sur les débats qui ont suivi la publication de leur document. En tenant compte d'un certain nombre d'objections formulées par des composantes du mouvement syndical portées à insister sur les dangers de l'économie sociale, les auteurs, tout en reconnaissant les possibilités de récupération, font valoir les avantages d'une stratégie offensive par rapport à une stratégie défensive.

La question de l'économie sociale ou solidaire s'impose actuellement au Québec, en particulier autour des débats concernant la montée du chômage et de l'exclusion, le désengagement de l'État et le développement économique et social. Ni panacée, ni marginale, l'économie solidaire est déjà une réalité qui est au cœur de ce qu'il est convenu d'appeler « la redéfinition du

contrat social au Québec». Aussi ne faut-il pas s'étonner que l'économie solidaire soit, elle-même, l'objet d'une redéfinition qui suscite la controverse. Mais ne s'agit-il pas là du propre des grandes questions qui marquent les débats de société?

Bien qu'elle se soit développée rapidement au cours des vingt dernières années, l'économie solidaire existe depuis fort longtemps au Québec, au même titre que le secteur public et le secteur privé à but lucratif. L'économie solidaire regroupe un très grand nombre d'activités économiques et sociales réparties dans plusieurs secteurs. Ces activités sont assurées par des associations, des organismes et des entreprises sans but lucratif et des coopératives qui œuvrent dans les secteurs de la production de biens et de services pour la communauté, pour des personnes ou pour d'autres entreprises. Mentionnons, à titre d'exemples seulement, les organismes volontaires d'éducation populaire, les coopératives d'ambulanciers, les maisons pour jeunes en difficulté ou pour femmes victimes de violence, les médias communautaires, les coopératives de production et de consommation, les cuisines collectives, les entreprises d'insertion, les organismes voués à la défense de l'environnement, à la récupération ou au recyclage des déchets, les organismes de défense des droits sociaux, les garderies sans but lucratif, les corporations de développement économique communautaire, les organismes qui œuvrent dans le domaine de la santé mentale ou en maintien à domicile.

L'économie solidaire constitue un élément incontournable du développement socio-économique du Québec. Malheureusement, elle est caractérisée par un manque de reconnaissance, un mal-financement et un sous-financement chroniques. De plus, elle est trop souvent soumise à un encadrement bureaucratique contre-productif. L'économie solidaire est un puissant facteur de démocratisation de notre société, puisqu'elle permet à la communauté et à ses membres de prendre en main une partie de leurs conditions de vie et de mieux contrôler leur avenir. Elle représente, pour les personnes qui y participent, une expérience démocratique directe au sein de leur organisme et de leur communauté; elle favorise une citoyenneté active. L'économie solidaire permet donc de satisfaire de nombreux besoins sociaux, économiques et politiques, tout en engendrant une activité économique réelle qui contribue à la lutte contre l'exclusion. Elle est donc partie intégrante du développement de la société, comme le sont aussi le secteur privé à but lucratif et le secteur étatique. D'ailleurs, ces trois secteurs entretiennent entre eux des liens nombreux et dynamiques.

Un premier enjeu important du débat actuel sur l'économie solidaire est sans doute la nécessité que la société reconnaisse sa contribution au développement économique et social. En effet, la reconnaissance collective

est indispensable pour assurer la consolidation et le développement de l'économie solidaire, pour en améliorer les conditions d'existence, notamment les conditions de travail de ceux et celles qui y œuvrent.

UNE RÉALITÉ À TRANSFORMER

Certains expriment de fortes réticences à soutenir l'économie solidaire en invoquant les risques qui y sont associés : le risque de récupération et de manipulation par l'État, le danger de ghettoïsation d'un secteur à bas salaires réservé aux exclus, en particulier, les femmes.

Il faut cependant prendre conscience que ces dangers ne sont pas uniquement potentiels ou imminents : ils sont déjà amplement présents. Plusieurs organismes doivent déjà se financer à même les nombreuses mesures d'employabilité qui constituent le plus souvent des culs-de-sac pour les prestataires de la sécurité du revenu. Ces derniers sont souvent obligés de participer à ces mesures sous peine de voir leur chèque amputé. En raison de ces modes de financement, une partie de l'économie solidaire constitue déjà un ghetto d'emplois pour une catégorie d'exclus. Le gouvernement du Québec utilise présentement certains organismes communautaires pour se désengager de ses responsabilités. Les organismes communautaires doivent, depuis plusieurs années, se plier à des normes bureaucratiques qui ne tiennent aucunement compte de leur réalité. Les salaires et les conditions de travail sont déjà parmi les plus faibles de tous les secteurs d'activité.

Si l'on considère que le secteur de l'économie solidaire se développe rapidement au Québec et que l'ensemble des dangers énumérés ci-dessus risquent de représenter une menace plus grande encore, le plus grand piège pour le mouvement communautaire et syndical serait d'adopter une position défensive au regard de cette question. Il vaudrait mieux prendre acte de cette réalité et travailler à la transformer en s'appuyant sur les valeurs d'équité, de justice et de solidarité, chères aux mouvements communautaire et syndical.

QUELLE STRATÉGIE POUR LE MOUVEMENT SYNDICAL ?

Certes, il existe un certain nombre de zones grises où se chevauchent les responsabilités de l'État, de l'économie solidaire et du secteur privé à but lucratif. Voilà une raison supplémentaire pour que nous participions activement au débat, à tous les niveaux. Cela nous permettra de faire valoir notre vision du développement économique et social et, plus concrètement, des rôles et des responsabilités de chacun de ces trois secteurs.

Adopter une position défensive face à cette question, étant donné que l'État, aux prises avec des problèmes budgétaires, est tenté de refiler une partie de ses responsabilités au secteur communautaire, ne pourrait que contribuer à nous exclure du débat en cours et à marginaliser encore plus une partie de ce secteur. La stratégie syndicale doit, bien entendu, tenir compte des pièges bien réels de l'économie solidaire. Elle doit aussi être consciente des dangers de sa récupération par ceux et celles qui considèrent que l'économie solidaire n'existe que par défaut, ou qui voudraient en faire un outil de gestion de l'exclusion et un instrument privilégié du désengagement de l'État.

Une stratégie défensive qui refuse d'envisager toute perspective de développement pour l'économie solidaire s'appuie sur une vision selon laquelle seuls l'État et le secteur privé à but lucratif seraient en mesure de répondre de façon satisfaisante aux besoins de la société. De plus, en ce faisant, elle nie la valeur réelle de la contribution de l'économie solidaire au développement de la société et à la qualité de sa vie démocratique.